

Distr.
GÉNÉRALE

TIM/EFC/SEM.1/2004/R.18(Summary)
22 juillet 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Comité du bois

Commission européenne des forêts



Atelier commun CEE/FAO sur l'exploitation illégale du bois
et le commerce des produits forestiers qui en sont
illégalement dérivés dans la région de la CEE

Genève (Suisse), 16-17 septembre 2004

RAPPORT NATIONAL SUR L'EXPLOITATION ILLÉGALE DU BOIS

(Établi par M. Branko Glavonjic, correspondant national, Serbie-et-Monténégro)

Résumé*

Les activités illégales les plus fréquentes sont le vol et la coupe illicite de bois. Le bois est le plus souvent volé par la population locale, qu'il s'agisse d'individus seuls ou de petits groupes de personnes. Les vols concernent essentiellement le bois de chauffe et le bois technique de différentes qualités et sont les plus fréquents dans les forêts situées près de villages et villes ou dans de plus petites parcelles entourées de forêts privées. Il est difficile de protéger les petites forêts isolées. L'exploitation illégale du bois est particulièrement intense le long des frontières, où les forêts appartiennent surtout à l'État.

Les forêts privées posent un problème différent dans la mesure où un grand nombre de propriétaires vivent en ville. La taille moyenne des forêts privées est de 0,3 hectare. Il n'existe pas de service organisé de surveillance des forêts privées et dans la plupart des cas, les propriétaires abattent leurs arbres (sans autorisation) pour subvenir à leurs besoins.

* Le présent document est soumis avec retard en raison de sa réception tardive.